



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

IA-IPR

Affaire suivie par

Martine Linol

Références

ML

Téléphone

05 55 11 43 29

Télécopie

05 55 11 43 25

Mél

martine.linol@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

13 Rue François Chénieux

87031 Limoges Cedex

Limoges, le 19 septembre 2011.

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
de Langues Vivantes

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de
Langues vivantes

S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement des lycées et collèges

. *publics*

. *privés*

Chers collègues,

Tout d'abord nous souhaitons la bienvenue à ceux qui rejoignent notre académie (professeurs titulaires et stagiaires) ainsi qu'une année fructueuse à tous les professeurs de langues vivantes, après des vacances qui auront été, nous l'espérons, à la fois fertiles et reposantes.

Nous voulons avant toute chose exprimer très sincèrement notre gratitude aux professeurs qui s'investissent dans la formation initiale et continue : les formateurs, les conseillers pédagogiques, et également tous ceux qui impulsent un travail d'équipe dans chaque établissement, ainsi qu'aux professeurs qui, au quotidien, coordonnent les actions liées à la rénovation.

Nous voudrions, au seuil de cette année scolaire, attirer plus particulièrement votre attention sur les points suivants :

Depuis l'adoption par le ministère de l'éducation nationale du CECRL, les langues vivantes sont une seule et même discipline régie par un programme unique avec les mêmes objectifs et des pratiques similaires. C'est pour conforter cette position que nous vous proposons une lettre de rentrée commune à toutes les langues enseignées dans notre académie.

Au collège, les pratiques d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation dans les cinq activités langagières doivent faire l'objet de toute notre attention : la validation du niveau A2 dans le LPC (Livret Personnel de Compétences), doit être effectuée en fin de 3ème. Cependant, l'évaluation, elle, doit être formative tout au long du parcours. Quelques items peuvent déjà être validés dès la classe de 5ème pour certains élèves (en LV1) et tout au long de la 4ème pour toutes les langues. Cette validation, au fil de l'apprentissage, permettra de différencier les tâches données aux élèves, de viser le niveau B1 pour un grand nombre et de consolider les compétences du niveau A2 pour les élèves plus en difficulté en leur proposant un soutien approprié.

Les deux compétences d'expression orale (PPC : prise de parole en continu et PPI : prise de parole en interaction) sont certes les plus délicates à enseigner et à évaluer. Les TICE peuvent être dans ce cas de précieux outils pour un travail en autonomie. Ceux-ci, ainsi que toutes les ressources du *net* sont aussi fort utiles pour entraîner les élèves à la compréhension orale. Nous vous invitons à regarder un exemple de leur utilisation sur le site académique (http://pedagogie.ac-limoges.fr/langues_vivantes/spip.php?article67).

La rénovation de l'enseignement des langues vivantes a donné aux professeurs un recul certain de l'approche par compétences. Nous ne saurions que trop vous encourager à partager ces savoir-faire en participant à l'évaluation des autres compétences du socle et en accompagnant les collègues des autres disciplines qui ne sont pas aussi rompus que nous à ce type d'approche.

La réforme du lycée se poursuit. Nous invitons les professeurs de langues à s'investir ardemment dans l'accompagnement personnalisé. Le travail par projet, dans le cadre de l'approfondissement ou du soutien, permet à l'élève de gagner en indépendance et en confiance dans l'usage des langues vivantes, de manière authentique et à des fins de communication.

Des enseignements nouveaux voient le jour en classe de 1ère: enseignement de la littérature en langue étrangère, approfondissement en série L, enseignement conjoint de LV et de technologie en STI2D en STIAA et en STL. Nous avons prévu les formations idoines pour vous aider à les mettre en œuvre.

Dans toutes les séries, le travail sur l'oral est déjà bien entamé et se poursuit dans la perspective d'une évaluation au baccalauréat. Les textes de cadrage à paraître très prochainement nous apporteront l'éclairage nécessaire pour préparer chaque élève au mieux aux nouvelles épreuves de l'examen.

Des actions de formation (PAF et stages à l'initiative directe des corps d'inspection) sont prévues pour vous accompagner dans ces nouvelles démarches et pour vous aider à mutualiser vos ressources et vos pratiques. Le catalogue est en ligne, nous vous invitons à le consulter d'ores et déjà (date de clôture des candidatures le 20 octobre 2011) pour les candidatures individuelles. Pour les stages à public désigné, nous ferons en sorte que tous les établissements soient représentés. Nous demanderons aux professeurs élus qui assisteront aux nombreux stages prévus cette année, terrains d'échanges privilégiés, un réel travail de pollinisation. Où que vous soyez, c'est par des rapprochements continus des pratiques et leur mutualisation dans vos établissements respectifs et avec le monde qui vous entoure, que vous donnerez du sens neuf à votre enseignement.

Les différents sites académiques de langues vivantes sont les vôtres, vous devez leur prêter vie, ils vous appartiennent et il vous appartient de diffuser les belles expériences : jumelages en ligne (ou non !), projets culturels et transdisciplinaires, voyages à l'étranger, visites de musées et d'expositions, sorties au cinéma, au théâtre ou à l'opéra.

Notre métier est un beau métier, certes difficile, mais il est passionnant d'œuvrer pour la réussite de chaque élève.

Nous, Inspecteurs d'Académie-Inspecteurs Pédagogiques Régionaux, serons toujours à vos côtés dans cette délicate mission qui élève au quotidien.

À toutes, à tous, excellente rentrée.

Les IA-IPR de Langues Vivantes